

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015**CP2015\_10\_21  
id. 2065

*L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE**

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2015 a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir l'action culturelle en milieu scolaire et a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **6 000 €**.

Je vous propose d'examiner le projet suivant :

Le Mouvement Contre la Constante Macabre (MCLCM) existe depuis mars 2008 et a pour vocation d'« éradiquer un grave dysfonctionnement du système d'évaluation des élèves et de mettre en place un système d'évaluation par contrat de confiance » entre enseignants et élèves.

**L'action de cette association, de portée nationale**, vise à faire évoluer les mentalités pour, à terme, remplacer la méthode traditionnelle de notation des élèves, jugée source d'échec scolaire voire de décrochage (la constante macabre) par un système d'évaluation par contrat de confiance, ce système incitant davantage au travail tout en améliorant le bien-être des élèves et le climat à l'école.

Pour atteindre cet objectif, l'association :

- anime des conférences pour les enseignants et les parents d'élèves,
- anime des journées pédagogiques dans les établissements scolaires,
- publie et diffuse des documents sur le sujet,
- participe à la réflexion engagée par le Ministère de l'Education nationale,
- organise un colloque annuel réunissant de nombreux spécialistes ainsi que les représentants du Ministère.

Le **budget prévisionnel 2015 est de 38 000€** avec des participations attendues de l'Etat (10 000€), du département de Seine-Saint-Denis (10 000€), de la Fondation de France (8 000€), d'autres établissements publics (5 000€).

Pour venir abonder ce budget 2015, **la subvention sollicitée du département de Tarn-et-Garonne s'élève à 5 000€.**

Le Président du MCLCM, **M. André Antibi** est également organisateur du rallye mathématique auquel participent chaque année de nombreux collégiens tarn-et-garonnais. Le département de Tarn-et-Garonne aide financièrement l'IREM (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques-Université Paul Sabatier) pour l'organisation de cette manifestation à hauteur de 1 500€ sur l'enveloppe « action éducative en milieu scolaire ».

Sur les crédits 2015 alloués aux « actions éducatives en milieu scolaire » (AECS), le solde disponible de **1 035€** pourrait être consacré au soutien du Mouvement Contre la Constante Macabre (MCLCM).

La 11ème Commission Culture et Patrimoine, réunie le 6 octobre 2015, a émis un avis favorable à l'attribution des crédits restant disponibles sur la ligne, soit 1 035 €, à l'Association MCLCM.

Je vous demande de bien vouloir délibérer en l'espèce étant précisé que, dans l'hypothèse où cette proposition serait retenue, la situation budgétaire s'établirait ainsi à **l'article 65744, sous-fonction 311** :

- Enveloppe globale.....	<b>6 000€</b>
- Engagement à la précédente Commission.....	<b>4 965€</b>
- Engagement à la présente Commission.....	<b>1 035€</b>
- Reliquat.....	<b>0€</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine réunie le 6 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant 1 035 € à l'association « Le Mouvement Contre la Constante Macabre (MCLCM) » ayant pour vocation de mettre en place un système d'évaluation par contrat de confiance entre enseignants et élèves ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65744, sous-fonction 311 du budget départemental.

Pour : 13

Contre : /

Abstentions : 7

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC